

Éolien en mer d'Oléron

Extrait de Philippe Baroux - p.baroux@sudouest.fr

Publié le 28/04/2022 à 18h56

Mis à jour le 28/04/2022 à 20h30

La commission du débat public formule 15 attentes et recommandations destinées aux maîtres d'ouvrage du projet. Pour ses membres, aucun consentement de la population n'est envisageable dans la zone pressentie, même après élargissement, pas plus que dans le Parc naturel marin

Implanter au large de l'île d'Oléron 33 à 66 machines : un parc éolien situé entre 10 et 30 kilomètres du littoral, d'une puissance de 500 à 1 000 MW et susceptible d'extension à un second parc de puissance équivalente. C'était, en octobre dernier, le projet que présentaient ses maîtres d'ouvrage, les ministères de la Transition écologique et de la Mer et Réseau transport d'électricité (RTE).

S'ouvrait alors le débat public qui, jusqu'à la fin du mois de février dernier questionnait sur l'opportunité, l'échelle et la localisation du projet éolien en mer d'Oléron et son raccordement à terre

Une zone potentielle d'implantation de 300 km² était alors tracée sur les cartes. Face aux oppositions farouches exprimées dès avant l'ouverture officielle du débat, elle était étendue fin novembre à 743 km². L'État donnait le sentiment d'abattre son dernier atout pour tenter d'emporter une adhésion au projet. En vain.

Comme il s'était ouvert, le débat public se refermait il y a deux mois sur l'expression d'une opposition manifeste. Celle des représentants des pêcheurs professionnels qui jamais n'auront été convaincus, ni rassurés de pouvoir travailler dans le périmètre du futur parc. Celle des associations environnementales qui n'ont eu de cesse de pointer l'ineptie d'implanter le parc au cœur de zones protégées en vertu du dispositif Natura 2000 et dans le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis.

Ce jeudi 28 avril, les cinq membres de la commission du débat public que préside Francis Beaucire ont rendu leur rapport tiré de ces multiples réunions publiques, thématiques et des contributions rédigées sur le site du débat. Dix-huit pages synthétisent les jalons majeurs de la période traversée, auxquelles s'ajoutent deux pages où la commission formule 15 « attentes et recommandations » à l'adresse des maîtres d'ouvrage. Lesquels disposent désormais de trois mois pour décider.

Éloigner au large le projet

On peut y lire qu'« aucun consentement n'est envisageable dans la zone initiale de 300 km², voire dans la zone élargie et inenvisageable dans la zone du Parc naturel marin ». L'éloignement vers le large « est un préalable », souligne le rapport qui recommande « que la zone d'étude qui sera soumise aux candidats (NDLR, à l'implantation) soit suffisamment étendue ».

La commission alerte pour que les maîtres d'ouvrage se prononcent aussi « sur l'intangibilité ou l'aptitude de zones d'exclusion à pouvoir être adaptées à des projets éoliens ». Ces zones tracées dans le golfe de Gascogne pour la Direction générale de l'armement, situées plus au sud, sont

décrites comme présentant un « moindre impact environnemental » en cas d'implantation d'éoliennes

La commission attend aussi de l'État qu'il éclaire le public « sur le nombre de parcs et la puissance maximale que la zone d'étude sera susceptible d'accueillir et sur ce qui est envisagé pour le déploiement de nouveaux projets dans les eaux territoriales de la façade Atlantique »

Engagements fermes pour les pêcheurs

Les pêcheurs, en pointe de la contestation du projet, liront cette recommandation que l'État prenne des « engagements fermes » pour « que la pratique de la pêche et sa pérennisation soient une obligation » écrite dans le cahier des charges du parc qui s'imposera à l'industriel retenu pour l'implantation, si parc il y a. Un parc, ce sont aussi des retombées fiscales. En l'état, elles sont accordées pour des parcs installés dans la bande des 12 milles nautiques. Et si le projet d'Oléron était déplacé au-delà de cette mer territoriale ? La commission demande « une présentation comparative des dispositions qui s'appliquent à la mer territoriale et, au-delà, à la zone économique exclusive » étirée entre 12 et 200 milles au large

À propos d'indépendance énergétique

Souvent, lors du débat, le public a souligné l'absurdité d'une situation où les études d'impact spécifiques au projet seront lancées après la décision de faire le parc. L'étude environnementale bibliographique présentée était alors jugée insuffisante pour apprécier les risques environnementaux encourus. Au regard de quoi, la commission demande à l'État de « prendre position sur les garanties pour que les autorisations environnementales puissent, le cas échéant, aboutir au réexamen de la localisation » du parc.

Autre point clé : la question du mix énergétique, étendue à la dépendance de la filière française de production d'électricité. Toutes sources de production confondues, la commission attend, entre autres points, « une présentation comparée de l'état d'indépendance industrielle de la production d'électricité »

Éolien en mer d'Oléron : le député Didier Quentin réclame l'abandon du projet

Dans un courrier adressé au Premier ministre Jean Castex, il réclame l'abandon du projet ou un délai supplémentaire de réflexion en attendant un retour d'expérience des opérations déjà lancées

Au moins, on sait quelle est la position du député de la cinquième circonscription de Charente-Maritime (Royannais et Oléronais) au sujet du projet d'éolien en mer au large d'Oléron. Dans un courrier adressé au Premier ministre Jean Castex, Didier Quentin parle « d'éventuelles conséquences néfastes ». L' élu dénonce « l'élargissement de la zone d'étude qui est passée de 300 à 742 km² en s'étendant au sud mais surtout à l'ouest du précédent périmètre avec, à terme, une centaine d'éoliennes de près de 270 mètres de haut et des bases en béton s'enfonçant à plus de 40 mètres dans les fonds marins ». Didier Quentin affirme que « ce parc risque d'avoir un sérieux impact sur la ressource halieutique et l'accessibilité des zones de pêche... Quelque 74 espèces marines seraient gravement menacées ». Le député Les Républicains, en campagne pour les législatives, parie sur un rejet du projet par la population. Outre l'emplacement du projet « en plein parc naturel marin et au cœur de deux zones Natura 2 000 », l' élu souligne « l'impact non négligeable de l'atterrage de tels équipements ». Voilà pourquoi il réclame un abandon du projet ou son report en attendant un retour d'expérience d'opérations du même type déjà lancées.